

Réponse à la motion "objets/déchets encombrants" du 10 octobre 2012

Responsabilité(s) du dossier :

Direction des travaux et des services industriels,
 M. M. Zolliker, Conseiller municipal

Pully, le 17 décembre 2014

Ville de Pully Page 2 / 15

Table des matières

| 1. | Objet du rapport | | | | | |
|--|---------------------------------------|---|----|--|--|--|
| 2. | Rappel du contexte | | | | | |
| 3. | Bilan de la situation actuelle | | | | | |
| 4. | Etude sur la réutilisation des objets | | | | | |
| | 4.1. | Collecte porte-à-porte des objets encombrants | 5 | | | |
| | 4.2. | | | | | |
| 3. 4. 7. | 4.3. | Vide-greniers communal | | | | |
| | | Vide-greniers de Chantemerle | | | | |
| | | Récupération à la déchèterie | | | | |
| | | Stand d'échange | | | | |
| | 4.7. | Synthèse | 12 | | | |
| 5. | Propo | ositions de la Municipalité | 13 | | | |
| 6. | Déve | loppement durable | 14 | | | |
| 7. | Communication | | | | | |
| 8. | Programme de législature | | | | | |
| 9. | Conclusions | | | | | |

Ville de Pully Page 3 / 15

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du rapport

Lors de sa séance du 20 mars 2013, le Conseil communal a renvoyé à la Municipalité la motion « objet/déchets encombrants » du 10 octobre 2012. Par la suite, la Municipalité a remis au Conseil communal une communication intitulée « Etat des réflexions sur la mise en place d'un dispositif de réutilisation des objets encombrants réutilisables », lors de la séance du 20 novembre 2013. Le présent rapport a ainsi pour objet la présentation au Conseil communal :

- du bilan de la situation actuelle, avec les nouveaux modes de collecte des déchets encombrants effectifs depuis 2013 ;
- de la synthèse de l'étude menée sur les actions permettant de favoriser la réutilisation des objets ;
- des solutions proposées par la Municipalité afin de répondre à la motion « objets/déchets encombrants ».

2. Rappel du contexte

Pour mémoire, en prévision du passage au nouveau système de taxation pour les déchets planifié au 1^{er} janvier 2013, la Municipalité a réalisé, courant 2012, une étude sur la collecte porte-à-porte des déchets encombrants, pratiquée jusqu'alors mensuellement à Pully. Au vu des résultats de l'étude (désordre sur le domaine public, coûts importants, incompatibilité avec la taxe au sac, etc.), il a été décidé de supprimer cette collecte lors du passage au nouveau système de taxation et de mettre en place une série de mesures offrant des alternatives.

A la suite de l'annonce de la suppression de la collecte porte-à-porte des déchets encombrants, la motion « objet/déchets encombrants », datée du 10 octobre 2012, a été présentée devant votre Conseil. Les signataires de la motion demandaient à la Municipalité de rétablir la collecte porte-à-porte des déchets encombrants ou de mettre en place un système alternatif présentant des caractéristiques semblables, c'est-à-dire facilitant le débarras pour l'ensemble de la population et favorisant la réutilisation des objets en bon état. Comme mentionné précédemment, cette motion a été renvoyée à la Municipalité qui a évalué la situation actuelle en référence aux demandes exprimées dans la motion et cherché des solutions afin d'améliorer le système en place.

Ville de Pully Page 4 / 15

3. Bilan de la situation actuelle

Lors de l'introduction de la taxe au sac, en 2013, les Pulliérans disposaient déjà de plusieurs alternatives à la collecte porte-à-porte pour se débarrasser de leurs encombrants. Ils pouvaient les déposer à la déchèterie mais également, selon l'état des objets, les donner à une œuvre caritative de récupération, les transmettre ou les vendre via des sites spécialisés ou à l'occasion d'un vide-greniers (Chantemerle ou autres), etc.

La Municipalité a complété ce dispositif par un certain nombre de mesures d'accompagnement ou d'alternatives qui ont contribué à la bonne acceptation de cette nouvelle situation par les habitants, la suppression de la collecte porte-à-porte n'ayant finalement suscité aucune plainte formelle de leur part. Quelques félicitations ont même été formulées par ces derniers.

Ces mesures d'accompagnement ont consisté dans les modifications suivantes. En premier lieu, les horaires de la déchèterie de la Perraudettaz ont été étendus et les encombrants sont toujours acceptés gratuitement.

Par ailleurs, un système de collecte sur appel, assuré par le concessionnaire communal et subventionné par la Ville de Pully, a été mis en place. Pour un montant de CHF 50.00, les objets démontés (maximum 5 objets et 5 m³) sont enlevés chez le demandeur. Cette prestation présente le net avantage d'être un service de proximité puisque l'intervention a lieu non pas dans la rue, mais directement au domicile. De plus, les personnes à mobilité réduite et à faible revenu peuvent bénéficier de la gratuité de ce service, conformément à la directive municipale « Mesures sociales d'accompagnement liées à l'introduction de la taxe au sac » mise en place par la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS).

De surcroît, les actions de communication et les informations aux Pulliérans sur les possibilités de réutilisation des objets ont été renforcées en utilisant le site internet de la Ville de Pully, le calendrier des déchets, les formulaires de demande de collecte à domicile, etc.

Deux ans après le changement d'organisation, le bilan démontre que ces divers services sont appréciés de la population. En effet, le nombre de passages enregistrés à la déchèterie de la Perraudettaz a quasiment doublé par rapport à 2012, lorsque la collecte porte-à-porte était encore en place. Chaque année, environ une centaine de demandes de collecte à domicile sont désormais satisfaites, dont quelque 5 % sont gratuites pour causes de mobilité réduite et de faible revenu.

Le système actuel favorise le recyclage car les déchets sont triés efficacement à la déchèterie en vue de leur élimination ou de leur recyclage, comme c'est le cas pour les déchets toxiques (pots de peinture, aérosols, etc.). Economique, il est en outre compatible avec le nouveau système de taxation des déchets de Pully, aucun débordement particulier n'ayant été constaté. Quant au service à domicile, il est adapté aux personnes à mobilité réduite et à faible revenu. En revanche, ce système demande un investissement personnel

Ville de Pully Page 5 / 15

relativement important pour les habitants souhaitant donner une nouvelle vie à un objet (recherche de solutions de récupération). Dans la perspective de répondre à la motion « objets/déchets encombrants » en facilitant la réutilisation des objets en bon état, la Municipalité a dès lors réalisé une étude sur cet aspect.

4. Etude sur la réutilisation des objets

L'objectif de l'étude menée par la Municipalité consiste en l'identification et l'analyse de mesures concrètes favorisant la consommation durable, en agissant sur le devenir des objets en bon état qui sont mis au rebut.

L'étude a permis d'identifier et de tester les mesures de récupération, a priori envisageables à Pully, qui sont les suivantes :

- collecte porte-à-porte des encombrants ;
- boîtes d'échange entre voisins ;
- vide-greniers;
- récupération en déchèterie ;
- stand d'échange.

Dans la communication qu'elle a faite au Conseil communal lors de la séance du 20 novembre 2013, l'état d'avancement de l'étude et de ses réflexions a été présenté. Au 1^{er} semestre 2014, diverses solutions de récupération ont été testées. De manière générale, cette phase test a donné de bons résultats et les Pulliérans, de même que la presse, ont noté les efforts fournis par la Ville de Pully en faveur de la réutilisation des objets.

4.1. Collecte porte-à-porte des objets encombrants

Comme mentionné précédemment, l'expérience de la collecte porte-à-porte à Pully est mitigée pour les raisons suivantes :

- les coûts de collecte et de gestion étaient élevés ;
- la collecte générait un désordre important sur la voie publique et provoquait de nombreuses plaintes émanant des habitants ;
- le tri et le recyclage pouvaient être facilement optimisés en privilégiant d'autres types de collectes ;
- le nettoyage et l'évacuation de ces déchets représentaient des charges de travail importantes et pénibles physiquement ;
- des déchets spéciaux étaient entreposés sans protection sur la voie publique, entraînant un risque de pollution ;

Ville de Pully Page 6 / 15

• le système était très difficile à maintenir à la suite de l'entrée en vigueur de la taxe au sac (dépôt de sacs-poubelle non taxés et dépôt de déchets en vrac qui auraient dû être mis dans des sacs taxés).

Une bonne partie des objets déposés dans la rue les jours de collecte n'était pas des encombrants. Le service mobilisait non seulement deux véhicules pour la tournée des encombrants (310 tonnes), mais également un camion pour la ferraille, un second pour les déchets inertes et un autre véhicule pour l'électroménager et les déchets spéciaux, alors même que le dépôt de tous ces déchets était proscrit (65 tonnes). D'importants efforts de nettoyage (balayeurs à pied et balayeuse) devaient, par ailleurs, être consentis durant plusieurs jours après la collecte.



Le coût total annuel de la collecte s'élevait dès lors à CHF 183'000.00. Une étude de terrain a permis d'estimer à moins de $5\,\%$ du tonnage annuel la quantité d'objets récupérables.

La réintroduction d'une collecte moins fréquente, annuelle par exemple, n'est pas envisageable au niveau organisationnel. En effet, en plus des désavantages mentionnés précédemment, les quantités de déchets déposés simultanément seraient trop importantes pour le concessionnaire communal qui ne dispose pas de moyens suffisants. La collecte

Ville de Pully Page 7 / 15

serait alors effectuée durant plusieurs jours consécutifs, impliquant un dépôt prolongé de déchets dans les rues. Cette situation n'est pas souhaitable.

4.2. Boîtes d'échange entre voisins

Des boîtes d'échange entre voisins ont été installées fin mars 2014 dans 3 quartiers de Pully : ch. de Mallieu, rue du Midi et av. des Roses. Il s'agit d'anciennes boîtes à journaux placées dans un lieu public du quartier dans lesquelles les habitants peuvent mettre les petits objets dont ils souhaitent se débarrasser ou prendre un objet qui y a été déposé. Dès les premiers jours suivant leur installation à Pully, les habitants de ces quartiers se sont appropriés leur boîte et ont commencé à y déposer ou à prendre des objets. Livres, vaisselle, peluches, objets de décoration, jeux, CD, appareils électroménagers ou bijoux, les objets des plus banals aux plus surprenants ont déjà transité par ces boîtes. Dans le cadre de cette action, la Bibliothèque-Médiathèque de Pully met également à disposition des "livres voyageurs" qui peuvent être pris, puis redéposés une fois lus.







Diverses retombées positives sont à relever. Les habitants des quartiers et des environs ont salué le projet avec enthousiasme. Deux demandes sont déjà parvenues à la Municipalité afin d'installer de nouvelles boîtes d'échange dans d'autres secteurs de Pully. Outre la possibilité de réutiliser des objets, ce concept anime un quartier par des rencontres et une participation active des habitants. Par ailleurs, alors que la Municipalité craignait de devoir gérer des actes de vandalisme, des abus ou dépôts sauvages et une dégradation de la propreté autour des boîtes, seuls quelques rares problèmes ont été relevés durant ces mois de test et se sont résolus d'eux-mêmes ou devraient l'être. En outre, la presse écrite (24 heures et Le Régional) et télévisée (Radio Télévision Suisse) a relaté le succès de ces boîtes, en plus d'un article dans le journal communal. En termes de récupération, le

Ville de Pully Page 8 / 15

succès de cette mesure est reflété par le nombre d'articles échangés par semaine et par boîte, estimé depuis le début de la phase test à une dizaine de petits objets, soit 400 à 500 objets par an pour une boîte.

Les incidences financières de la mesure sont les suivantes : environ CHF 1'700.00 HT pour l'achat d'une boîte prête à poser et approximativement 4 h de travail par an effectuées par le Service de la voirie, pour son suivi.

4.3. Vide-greniers communal

La Municipalité a organisé à titre d'essai, le 3 mai 2014 à la pl. de la Clergère, un vide-greniers communal.

Avec un potentiel de 50 stands, le vide-greniers a accueilli 29 exposants et environ 300 visiteurs. Malgré des conditions météorologiques peu clémentes, de nombreux retours positifs ont été transmis au service organisateur. Comme stipulé dans le règlement, les exposants étaient exclusivement des habitants de Pully, non professionnels. En améliorant la communication réalisée pour l'évènement, toutes les places pourraient être louées car une demande existe réellement. En augmentant ainsi le nombre d'exposants, le rayonnement et l'attractivité du vide-greniers seraient améliorés.

La manifestation s'est déroulée le même jour et au même endroit que la traditionnelle collecte des déchets spéciaux. Sur le plan de l'organisation de la journée, de nombreuses synergies ont été rendues possibles. En revanche, s'agissant du rayonnement de l'une ou l'autre de ces manifestations, l'organisation conjointe ne semble pas avoir été particulièrement satisfaisante (peu d'interactions observées entre ces deux activités et pas d'augmentation de la fréquentation de la collecte des déchets spéciaux par rapport aux éditions précédentes).

Un stand mettant à disposition des objets récupérés à la déchèterie de la Perraudettaz a également été organisé lors de ce vide-greniers. Cette action est détaillée au chapitre 4.5.

Des encouragements et demandes allant dans le sens de la mise en place d'un vide-greniers communal annuel sont parvenus à la Municipalité. Cette mesure est positive du point de vue social (rencontres et participation active des habitants) et permet d'animer un quartier. En termes de récupération, le succès de cette mesure est reflété par le nombre d'objets (200 à 300) de toutes tailles vendus par les particuliers ce jour-là.

Les incidences financières de l'organisation d'un vide-greniers annuel sont les suivantes : environ CHF 4'500.00 HT pour la communication, 120 h de travail en interne pour l'organisation et une recette de CHF 500.00 à CHF 1'000.00 HT provenant du prix des inscriptions. Il faut noter que l'investissement en heures de travail pour la préparation d'une future manifestation pourrait être considérablement diminué, puisque les compétences d'organisateur de vide-greniers sont maintenant acquises au sein de l'administration.

Ville de Pully Page 9 / 15

4.4. Vide-greniers de Chantemerle

Dans la même logique, la Municipalité a organisé par intérim le vide-greniers de Chantemerle le 13 septembre 2014, l'Association pour les intérêts de Pully-Nord/La Rosiaz n'étant pas en mesure de reconduire l'organisation de cet évènement en 2014. Ce vide-greniers a également rencontré un vif succès, avec plus de 90 exposants (dont les 80 % résident à Pully), ce qui montre en particulier qu'il n'y a pas eu de concurrence avec le vide-greniers communal du mois de mai, mais plutôt une complémentarité.

Cet évènement a permis de tester la mise en place d'un stand de dépôt d'objets et de libre-service, dont les détails et le bilan sont abordés au chapitre 4.6.



Les ressources engagées pour cette manifestation sont de l'ordre de CHF 2'700.00 HT pour la communication et de 170 h de travail en interne pour l'organisation. Une recette de plus de CHF 3'000.00 HT provenant du versement des inscriptions a été comptabilisée. A noter que l'investissement en heures de travail a été important car l'administration organisait pour la première fois cette manifestation.

4.5. Récupération à la déchèterie

Dès le lancement de la phase test, un système de récupération des objets en bon état a été mis en place à la déchèterie de la Perraudettaz, en collaboration avec la Ville de Lausanne. Les visiteurs avaient la possibilité de proposer leurs objets pour la réutilisation ou de les mettre au rebut afin de les incinérer. Un premier essai avec un collaborateur du Service de la voirie de Pully présent quotidiennement aux heures d'ouverture de la déchèterie s'est avéré peu concluant car, certains jours, aucun objet en bon état n'était apporté. C'est pourquoi la Direction des travaux et des services industriels (DTSI) a

Ville de Pully Page 10 / 15

rapidement décidé de n'assurer une présence sur place que le samedi, jour le plus fréquenté.

Les objets mis de côté ont été stockés dans un conteneur loué et installé temporairement à proximité de l'entrée de la déchèterie. Ces derniers ont ensuite été proposés lors du vide-greniers communal du mois de mai en échange d'un don facultatif fait à l'œuvre caritative « les Cartons du Cœur » de Pully-Paudex-Belmont. La somme de CHF 416.50 a ainsi été récoltée.



Le tableau suivant présente une liste exhaustive des objets récupérés et leur nombre.

| Objets | Nombre |
|--|--------|
| Meubles (étagère/placard/commode/coffre) | 12 |
| Canapés / fauteuils | 6 |
| Tables de chevet / guéridons | 13 |
| Tables / bureaux | 3 |
| Chaises / sièges / tabourets | 17 |
| Vaisselle (15 assiettes) | 2 |
| Autres | 11 |

Au total, 64 objets de taille moyenne ou grande ont été récupérés en 5 mois (décembre 2013 - avril 2014), dont les 80 % ont trouvé preneur, marquant un succès non négligeable.

Cette action a eu un réel impact sur le plan médiatique. Les journaux 24 heures, Le Régional et 20 minutes ont soulevé la volonté de la Ville de Pully de trouver une solution de récupération pour les objets.

Ville de Pully Page 11 / 15

Estimées pour un an, les incidences financières de la mesure sont les suivantes : environ CHF 1'400.00 HT pour la location d'un conteneur de stockage et 600 h de travail, principalement pour assurer une présence hebdomadaire d'un collaborateur à la déchèterie, ce qui correspond à un équivalent temps plein d'environ 0.3.

Vu la quantité d'objets récupérés, soit environ 3 par semaine, et le coût du système testé, la présence d'un collaborateur du Service de la voirie ne se justifie pas. Une seconde phase test a été menée jusqu'en août 2014, soit quelques semaines avant le vide-greniers de Chantemerle, durant laquelle les collaborateurs de la Ville de Lausanne récupéraient eux-mêmes les objets, sans que Pully n'ait assuré une présence sur place. Une dizaine d'objets ont été mis de côté en 1 mois, soit 2 à 3 par semaine. Malheureusement, en raison de l'incendie d'un véhicule parqué à proximité du conteneur, ils ont dû être jetés et n'ont pu être proposés comme prévu pour le vide-greniers de Chantemerle.

Par ailleurs, la solution d'entreposage des objets mise en place pour cette phase test n'est pas durable. Après une étude de toutes les solutions de stockage à Pully, la location d'un conteneur s'était avérée être la seule possibilité. Cependant, celui-ci a dû être installé à l'entrée de la déchèterie sur 2 places de parc situées sur le domaine public de Lausanne (et non de Pully). Au vu de la taille critique de la déchèterie, ni l'entreposage dans son enceinte ni l'utilisation de places de parc voisines ne sont des solutions envisageables pour stocker les objets sur le long terme. La possibilité d'installer le conteneur autre part (p. ex. sur le parking de Rochettaz) a été étudiée. Le cas échéant, les objets devraient être entreposés à la déchèterie puis, sur appel des surveillants du site, déplacés en fin de journée par les collaborateurs du Service de la voirie. Par sa logistique complexe, cette solution ne semble pas viable.

4.6. Stand d'échange

En guise de test, un stand de dépôt et de libre-service a été mis en place au vide-greniers de Chantemerle. La Municipalité a ainsi offert à toute personne qui le souhaitait la possibilité d'apporter des objets en bon état à ce stand (dépôt le matin, avant l'ouverture du vide-greniers). Une dizaine de personnes se sont présentées pour déposer des objets, dont peu d'encombrants. Environ les trois-quarts, soit plus d'une cinquantaine d'objets, ont trouvé preneur en échange d'un don facultatif fait à l'œuvre caritative « les Cartons du Cœur » de Pully-Paudex-Belmont.

Ville de Pully Page 12 / 15



La tenue de ce stand a demandé une quinzaine d'heures de travail.

4.7. Synthèse

Le tableau ci-après permet la comparaison des mesures testées selon leurs coûts annuels, l'investissement nécessaire des collaborateurs de l'administration communale, la complexité de la mise en œuvre de la mesure (logistique, efforts de coordination, etc.), le nombre d'objets remis dans le circuit et les retombées sociales (cohésion sociale, animation de la ville, etc.).

| | Coûts | Charge de travail | Complexité | Nombre d'objets | Intérêt social |
|---|---------|----------------------|------------|--------------------|-------------------|
| Collecte porte-à-porte (12 collectes/an) | (3) | (3) | (3) | | |
| Boîte d'échange (pour 1 boîte) | \odot | | | | |
| Vide-greniers (pour 1 édition) | | | <u>:</u> | | |
| Récupération en déchèterie | (3) | | (3) | | <u>:</u> |
| Stand d'échange (pour 1 stand) | \odot | \odot | \odot | | <u>:</u> |

Ville de Pully Page 13 / 15

Selon ces résultats, le diagnostic suivant peut être avancé pour les différentes mesures testées :

- la réutilisation immédiate des objets est l'unique avantage que la collecte porte-à-porte ajoute à la situation actuelle. Vu les inconvénients de ce type de collecte (coût, complexité, charge de travail et sociale), il s'agirait plutôt de chercher une solution pour la réutilisation des objets qui soit ciblée, comme les autres mesures proposées;
- il apparaît que les boîtes d'échange sont un moyen de récupérer de nombreux objets à un coût raisonnable, tout en apportant des avantages sociaux ;
- le coût d'un vide-greniers annuel doit être relativisé par rapport à ses avantages sociaux (rencontres et participation active des habitants, animation d'un quartier) et sa capacité à donner une seconde vie à un grand nombre d'objets. Le vide-greniers communal et celui de Chantemerle, ayant eu lieu respectivement au printemps et à la fin de l'été, étaient complémentaires et constituaient une offre satisfaisante pour les Pulliérans souhaitant se débarrasser d'objets en bon état;
- en revanche, la récupération en déchèterie apparaît trop complexe par rapport aux autres mesures testées, puisqu'aucune solution simple de stockage n'a été trouvée. La phase test a confirmé qu'il n'y a pas de place disponible pour instaurer un tel système à la déchèterie de la Perraudettaz, déjà saturée. Cette mesure demande dès lors un investissement important pour des objets de valeur discutable et en trop petit nombre;
- le stand d'échange s'avère être une mesure simple et peu coûteuse. En termes de récupération d'objets, son efficacité est toutefois discutable.

5. Propositions de la Municipalité

Sur la base de l'analyse précédente, les mesures complémentaires suivantes ont été retenues et seront mises en place dès 2015 dans le but de répondre à la motion précitée :

- organisation d'un vide-greniers annuel au printemps dont le lieu reste à définir (p. ex. centre-ville ou bord du lac), supervisée d'abord par l'administration communale puis, dans un second temps, si possible, par une association ou un groupe de personnes intéressées;
- installation de nouvelles boîtes d'échange entre voisins, en fonction de la demande;
- mise en place, à titre d'essai, d'un stand d'échange pour des déchets encombrants en bon état, lors des deux prochaines collectes des déchets spéciaux en 2015 ;
- maintien des mesures de communication sur les solutions qui s'offrent aux Pulliérans désireux de donner une seconde vie à leurs objets.

Ces mesures représenteront un coût total annuel d'environ CHF 20'000.00 et permettront la réutilisation de 2'500 à 6'500 objets de toutes tailles.

Ville de Pully Page 14 / 15

Par ailleurs, la Ville de Lausanne poursuit les études pour la mise en place d'un système de récupération d'objets en bon état dans ses déchèteries et la Municipalité reste active dans les discussions sur les possibilités de collaboration.

6. Développement durable

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

La synthèse du chapitre 4.7 satisfait aux principes du développement durable vu que les mesures sont analysées et choisies selon les 3 axes du développement durable : économique (coût, charge de travail, complexité), environnemental (nombre d'objets réutilisés) et social (intérêt social).

7. Communication

Lors de la phase test des mesures de récupération, les actions d'information suivantes destinées à la population ont été entreprises avec le concours du Service de la communication et des agences de communication :

- articles sur le site internet (rubriques « Actualités » et « News-déchets ») ;
- prospectus envoyés en tout-ménage et à disposition aux guichets communaux ;
- affiches aux piliers publics;
- affiches adressées aux commerçants de Pully ;
- affiches à la déchèterie;
- informations aux riverains concernés par certaines actions (boîtes d'échange, vide-greniers, etc.);
- réponses aux questions des particuliers ;
- annonces sur des sites spécialisés ;
- etc.

Les actions de communication à entreprendre par la suite, similaires à celles qui ont été effectuées en 2014, seront définies et réalisées en collaboration avec le Service de la communication et, au besoin, avec une agence de communication.

Les études réalisées et les mesures retenues par la Municipalité, décrites dans le présent rapport, ont été préalablement présentées le 3 novembre 2014 lors d'une séance à

Ville de Pully Page 15 / 15

laquelle étaient conviés les signataires de la motion « objets/déchets encombrants ». Les motionnaires présents ont salué la qualité de la présentation qui leur a été faite et accueilli favorablement les mesures proposées par la Municipalité.

8. Programme de législature

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du programme de législature de la Municipalité selon les objectifs O-06 «Favoriser les rencontres au sein de la population de Pully», O-07 «Mettre en œuvre une politique sociale en faveur des seniors», O-10 «Améliorer la cohésion du centre-ville, développer son attractivité» et selon la mesure M-07 «Promouvoir des animations et une vie festive favorisant l'adhésion à l'identité locale».

9. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le rapport de la Municipalité du 17 décembre 2014,

décide

- 1. de prendre acte des mesures proposées par la Municipalité au chapitre 5 du présent rapport ;
- 2. d'accepter le contenu du présent rapport et de considérer que la Municipalité a ainsi répondu à la motion "objets/déchets encombrants" du 10 octobre 2012.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 décembre 2014.

Le syndic

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

G. Reichen Ph. Steiner

Le secrétaire